

La procédure d'admission spécifique au collège international à Noisy-Le-Grand est reconduite. Elle repose uniquement sur l'étude d'un dossier qui s'inscrit dans le cadre de **l'article L401- 1 du code de l'éducation**.

Le collège dispose d'un internat et propose 4 sections internationales :

- Américaine (anglais des Etats-Unis)
- Brésilienne (portugais du Brésil)
- Chinoise (chinois mandarin)
- Arabe (arabe littéral)

**OBJECTIF**

Ce dispositif bilingue accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :

- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés.

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales du collège prépare les élèves à présenter l'option internationale du Diplôme nationale du Brevet (OIB).

**PUBLIC CONCERNE ET CRITERES DE RECRUTEMENT**

Ces sections s'adressent à des élèves entrant en 6<sup>e</sup>, issus de l'académie de Créteil, d'autres académies ou arrivant de l'étranger. Il n'est pas indispensable d'avoir pratiqué la langue concernée pour candidater, mais les élèves doivent :

- Manifester un intérêt avéré pour l'une des langues et cultures proposées,
- Avoir des capacités d'apprentissages attestés par l'équipe pédagogique de l'école et du collège. En effet, l'enseignement en section internationale est exigeant et les élèves auront des enseignements supplémentaires spécifiques.
- Adhérer au projet novateur de l'établissement qui facilitera les échanges entre langues, cultures et nationalités.

Les élèves sont recrutés selon différents critères :

- **critères pédagogiques** (degré de maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats obtenus dans les langues vivantes, s'il y a lieu, motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil)
- **critères géographiques** (répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures)
- **critères sociaux** (respect d'une certaine mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, fratries)

**PROJET DU COLLEGE**

En 6 <sup>e</sup> , atelier découverte des autres langues et cultures proposées (deux séances hebdomadaires). En 5 <sup>e</sup> , les élèves commenceront à étudier l'une de ces langues en fonction des moyens disponibles	Séances de 45 minutes
Ateliers et activités citoyennes, culturelles ou sportives intégrées (principalement en deuxième partie de journée)	Echanges réguliers avec des partenaires : américains, arabes, brésiliens, chinois
Activités proposées l'après-midi, soir (internat)	Des activités, sorties et ateliers thématiques dédiés uniquement aux élèves internes
Professeurs et d'assistants étrangers	Participation des personnalités extérieures aux activités proposées
Sections américaine, brésilienne et langue arabe : deux séances d'histoire et géographie dans la langue de la section	Section chinoise : une séance et demie de mathématiques en langue chinoise
Collège numérique : travail et communication privilégiés via notre ENT (espace numérique de travail)	Classe « sans note » : évaluation par compétences pour toutes les classes, de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup>
Cartable léger : adaptation des pratiques pédagogiques aux cartables des élèves afin de ne pas le surcharger	Objectif « zéro sanction, zéro punition » : volonté de privilégier le dialogue constructif et la responsabilisation avec élèves et parents
Toutes les sections : quatre séances de langue, culture et littérature dans la langue de section	

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE ET DES REPRESENTANTS LEGAUX

Du 7 décembre au 15 mars dernier délai

### Information, constitution et transmission des dossiers de candidature à l'établissement d'accueil

- L'établissement d'origine et les représentants légaux complètent chaque dossier de candidature (cf *fiche 5-7*) :
  - **Choix de la section**, pour l'entrée en 6<sup>e</sup> : les représentants légaux sélectionnent la section internationale envisagée. Il leur est possible de formuler d'autres vœux par ordre de préférence.
- **Les représentants légaux** doivent envoyer leur dossier de candidature complet pour le **15 mars, dernier délai**, à l'établissement d'accueil, le cachet de la poste faisant foi :
  - Collège international - 1 Allée Christophe Colomb - 93160 Noisy-Le-Grand
  - **Seuls les dossiers complets et adressés avant le 15 mars (cachet de la poste faisant foi) seront étudiés.**
  - L'adresse des représentants légaux doit être lisible, et tout changement d'adresse doit être communiqué au collège international avant le **30 mars**.
- Les représentants légaux doivent parallèlement formuler des vœux sur leur(s) collèges(s) de secteur dans l'application AFFELNET 6<sup>e</sup>.

à partir du 16 avril

### Réception par les familles des résultats de la commission académique d'admission

- Les élèves ayant obtenu un avis favorable s'inscrivent aux dates et lieux précisés dans cet avis.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

du 16 au 30 mars

### Organisation de la commission de pré-sélection et de sélection après réception des dossiers

- L'établissement d'accueil reçoit les dossiers de candidature au plus tard le **15 mars**, cachet de la poste faisant foi. Tout dossier reçu après cette date, **ne pourra être étudié**.
- Il procède à l'étude des dossiers et formule les avis.

du 6 au 12 avril

### Transmission au Service Académique de l'Information et de l'Orientation

- La liste des candidats est transmise pour le **6 avril**, dernier délai. (cf *fiche 5-8 : fichier excel*).
- La commission académique d'admission prononce les avis définitifs le **12 avril**.

pour le 25 mai

### Transmission à la direction des services départementaux de l'éducation nationale

- La liste des élèves admis et **inscrits** est transmise à la DSDEN de Seine-Saint-Denis.

## PROCEDURE AU NIVEAU DU SERVICE ACADEMIQUE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION

A partir du 16 avril

Le SAIO transmet les résultats de la commission d'admission à partir du **16 avril** :

- aux familles par voie postale,
- à la DIVEL du 93 (cf *fiche 5-8 : fichier excel*)

## PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DANS AFFELNET 6<sup>E</sup>

La DSDEN de Seine-Saint-Denis procède à la modification des vœux dans AFFELNET 6<sup>e</sup> en fonction de la réponse de la famille.



La notification d'affectation sera transmise à l'issue du résultat du tour AFFELNET 6<sup>e</sup> prévu le **8 juin 2018**.